

marriage

le quatorze du mois de juillet de l'année  
 mil sept cent quarante six. apres les publications  
 de trois bans ~~fait~~ de mariage fait aux prones  
 de la messe paroissiale par trois jours de fête  
 et de dimanche consécutive entre charles  
 broignard <sup>marieur</sup> fils de martin et de feu marie  
 magdelaine limoisin l'une part et marie joseph  
 heban natif de vevrone Inrant dans cette  
 paroisse fille de feu charles folypin heban et  
 de none jeanne prodome. age de vingt  
 sept ans du consentement du pere d'ugard con-

et des parents de la fille, et <sup>quatre</sup> ~~deux~~ <sup>marques</sup>  
 reconvenant, empêchement ni opposition  
 canonique a leur futur mariage. Je soussigné  
 Jean marie heban curé de campagne  
 du consentement de moy le curé dudit lieu.  
 et dans la présence des conjoints par la  
 benediction nuptiale en présence des témoins  
 soussignés sçavoir de jacques bernard dueroc  
 cousin germain du mariant joseph broignard  
 frère du mariant, louis corré, Jean baptiste  
 broignard aussi cousin dudit mariant tous amans  
 & demeurants dans cette paroisse qui ont tous  
 mis leur noms excepté louis corré qui a mis sa  
 marque ordinaire sans declare ne sçavoir en  
 de ce interpellés. Je ducrocq nicolas joseph broncar  
<sup>marque</sup> de + <sup>marque</sup> de marie joseph  
 baptis broignard + de heban  
 Louis corré J. M. heban  
 et J. B. Kerdt prêtre

M.1746.7.14

Le quatorze du mois de juillet de l'anné  
mil sept cent quarante six apres les publications  
de trois bans fait de mariage fait aux prones  
de la messe paroissiale par trois jours de fete  
et de dimanche consecutive entre charles  
broignard manouvrier de cette paroisse agé de vingt neuf ans

fils de martin et de feu marie  
magdelaine limoisin d'une part et marie joseph  
heban natif de wandone demurant dans cette  
paroisse fille de feu charle folquin heban et  
de marie jeanne predome agée de vingt  
sept ans du consentement du pere du garcon  
et des parens de la fille , et n'ayant  
reconu aucun empechement n'y opposition  
canonique a leur future mariage , je soussigne  
jean marie hebant vicair de campagne  
du consentement de mr le curé dudit lieu

dans sa presence les ay conjoint par la  
benedictson nuptiale en presence des tesmoins  
soubsignés scavoir de jacques bernard ducroc  
cousin germain du mariant , joseph broignart  
frere du mariant , louis carré , jean baptiste  
broignart aussi cousin dudit mariant tous a marier  
demeurants dans cette paroisse , qui ont tous  
mis leur nons excepté louis carré qui a mis sa  
marque ordinaire ayant declaré ne scavoir ecrire

de ce interpellés *jb ducrocq nicolas joseph broniar*

marque de †

marque † de marie joseph

charle broignart

† heban

*baptis brognar*

marque de

louis carre

*j : m : hebant prêtre*

*A . f . b . Kindt prtre*